

QUE monsieur Jean-Guy Paré, député de la circonscription électorale de Lotbinière à l'Assemblée nationale soit nommé adjoint parlementaire à la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances;

QUE monsieur Claude Boucher, secrétaire d'État aux Infrastructures municipales, délégué régional de l'Estrie et député de la circonscription électorale de Johnson à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole;

QUE madame Lucie Papineau, secrétaire d'État aux Régions-ressources et députée de la circonscription électorale de Prévost à l'Assemblée nationale et madame Solange Charest, députée de la circonscription électorale de Rimouski à l'Assemblée nationale, soient nommées adjointes parlementaires au ministre d'État aux Régions;

QUE madame Jocelyne Caron, secrétaire d'État à la Condition féminine et députée de la circonscription électorale de Terrebonne à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance et ministre responsable de la Condition féminine;

QUE monsieur André Boulerice, secrétaire d'État à l'Accueil et à l'intégration des immigrants et député de la circonscription électorale de Sainte-Marie-Saint-Jacques à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration;

QUE monsieur Serge Deslières, député de la circonscription électorale de Salaberry-Soulanges à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Transports;

QUE monsieur Guy Lelièvre, député de la circonscription électorale de Gaspé à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre des Ressources naturelles;

QUE monsieur François Beaulne, député de la circonscription électorale de Marguerite-D'Youville à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire à la ministre d'État aux Relations internationales;

QUE monsieur Claude Cousineau, député de la circonscription électorale de Bertrand à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux;

QUE monsieur Stéphane Bédard, député de la circonscription électorale de Chicoutimi à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse;

QUE madame Lyse Leduc, députée de la circonscription électorale de Mille-Îles à l'Assemblée nationale, soit nommée adjointe parlementaire à la ministre d'État à la Culture et aux Communications;

QUE monsieur Benoît Laprise, député de la circonscription électorale de Roberval à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Sécurité publique;

QUE monsieur Normand Jutras, député de la circonscription électorale de Drummond à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de la Justice;

QUE monsieur André Pelletier, député de la circonscription électorale d'Abitibi-Est à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre du Revenu;

QUE monsieur Gabriel-Yvan Gagnon, député de la circonscription électorale de Saguenay à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Environnement;

QUE monsieur Léandre Dion, député de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale, soit nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 236-2001 du 8 mars 2001.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35788

Gouvernement du Québec

Décret 259-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Roy comme secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Pierre Roy, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire général associé au ministère du Conseil exécutif, avec le rang et les privilèges d'un sous-ministre, aux mêmes classement et salaire annuel, à compter du 2 avril 2001;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à monsieur Pierre Roy, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées, et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État I du niveau 4 arrêtée par le gouvernement.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35789

Gouvernement du Québec

Décret 260-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur Pierre Gabrièle comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Pierre Gabrièle, curateur public, administrateur d'État I en congé sans traitement du ministère du Conseil exécutif, soit nommé sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, au même classement, au salaire annuel de 162 108 \$, à compter du 2 avril 2001 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à monsieur Pierre Gabrièle, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées ;

QU'à compter de la date de son entrée en fonction, monsieur Pierre Gabrièle reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour ;

QUE le présent décret prenne effet le 2 avril 2001.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35790

Gouvernement du Québec

Décret 261-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de monsieur André Vézina comme sous-ministre du ministère de l'Éducation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur André Vézina, sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère de l'Éducation, au même classement, au salaire annuel de 162 108 \$, à compter du 9 avril 2001 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à monsieur André Vézina, compte tenu des modifications qui y ont ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35791

Gouvernement du Québec

Décret 262-2001, 21 mars 2001

CONCERNANT la nomination de madame Marie-Claire Lévesque comme sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Marie-Claire Lévesque, secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère de la Famille et de l'Enfance, administratrice d'État I, au salaire annuel de 125 693 \$, à compter du 9 avril 2001 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à